

Formulaire inscription 3^{ème} année

- Nous vous remercions pour votre demande d'inscription en ligne en 3^{ÈME} IH à l'Institut Reine Fabiola et **nous vous invitons à nous scanner votre dossier complet.**
(PAGE3)
- Toutes les informations sont disponibles au services équivalences de la fédération Wallonie Bruxelles. **Attention** : La preuve de paiement fera apparaitre le numéro de compte en banque IBAN :BE67 3100 7470 9587, BIC : BBRUBEBB, le numéro de compte de donneur d'ordre, les noms et prénoms du requérant ainsi que la mention « équivalence de diplôme »

Document à télécharger et à compléter

1. **Lettre de motivation** (compléter obligatoirement ce que vous avez fait l'année précédente que ce soit école, travail ou chômage)
2. **Curriculum scolaire**
3. **Bulletin d'inscription**
4. **Dossier médical à compléter par votre médecin**

NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE DEMANDE D'INSCRIPTION EN LIGNE EN 1ÈRE ANNÉE À L'INSTITUT REINE FABIOLA ET NOUS VOUS INVITONS À NOUS SCANNER VOTRE DOSSIER COMPLET.

**VEUILLEZ ENVOYER VOS DOCUMENTS SCANNÉS
À SECRETARIAT.ERASME@IRF-ECOLE.BE**

DÈS RÉCEPTION ET APRÈS VÉRIFICATION DE VOTRE DOSSIER, NOUS VOUS FIXERONS UN RENDEZ-VOUS AFIN DE FINALISER VOTRE INSCRIPTION DÉFINITIVE.

Inscrivez votre numéro de téléphone afin de pouvoir être contacter et une adresse mail valide que vous utilisé au quotidien

Document à présenter lors de la rentrée scolaire pour l'option IHB :

Attestations médicales → accès aux stages : les documents non complétés ne permettront pas l'accès aux stages.

NOUS PORTONS À VOTRE ATTENTION QUE :

- UN DOCUMENT D'IDENTITÉ (CARTE D'IDENTITÉ NATIONALE, PASSEPORT OU UNE ATTESTATION DE NATIONALITÉ) EST NÉCESSAIRE POUR TOUTE INSCRIPTION
- IL EST DEMANDÉ DE SE MUNIR DE L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS ORIGINAUX LORS DE L'INSCRIPTION.
- TOUTE DEMANDE D'INSCRIPTION D'UN ÉTUDIANT ÉMANE DE L'ÉTUDIANT MAJEUR LUI-MÊME.
LE CANDIDAT SE PRÉSENTE PERSONNELLEMENT À L'ÉCOLE.
- **Pour les étudiants de nationalité étrangère hors union européenne :868 € ou [document d'exemption](#)**

! UN ÉTUDIANT QUI ENTAME DES ÉTUDES DANS NOTRE ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE N'OBTIENDRA PAS LE DROIT DE SÉJOUR EN BELGIQUE. CECI EST LIÉ AU FAIT QUE LES ÉTUDES D'INFIRMIER.E HOSPITALIER.E SONT DES ÉTUDES SECONDAIRES COMPLÉMENTAIRES.

BIENVENUE À L'INSTITUT REINE FABIOLA !



DOCUMENTS À REMETTRE POUR CONSTITUER LE DOSSIER SCOLAIRE 3EME
INSCRIPTION NON VALABLE SI TOUS LES DOCUMENTS NE SONT PAS RÉUNIS

- **CARTE D'IDENTITÉ/CARTE DE SÉJOUR EN ORDRE DE VALIDITÉ**
- EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE ORIGINAL
- EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE - MODÈLE II - de moins de trois mois de date (à la rentrée scolaire) EXTRAIT N° 3 s'il est émis en France
- **DIPLÔME ORIGINAL**
 - CESS (ou la formule provisoire)
 - CERTIFICAT D'ÉTUDES DE 6^{ème} PROFESSIONNELLE/7^{ème} PROFESSIONNELLE (ou la formule provisoire) **+certificat de formation générale (uniquement pour la promotion sociale)**
 - ÉQUIVALENCE OFFICIELLE
 - RÉUSSITE DU JURY EN SOINS HOSPITALIERS
 - PASSERELLE CQ6
 - ATTESTATIONS DE **RÉUSSITE DE LA 1^{ère} IH +grille horaire**
 - ATTESTATIONS DE RÉUSSITE DE LA 2^{ème}+grille horaire
 - AUTRE
- **ATTESTATION C en cas d'échec + grille horaire de l'année (originaux)**
- **ATTESTATION C en cas d'échec + grille horaire 1^{ère} année(originaux)**
- **ATTESTATION C en cas d'échec + grille horaire de 2^{ème} année (originaux)**
- **RELEVÉS DES HEURES DE STAGE DE LA 1^{ère} DE LA 2^e IH (originaux)**
- **GRILLES HORAIRES DE LA 1^{ère} DE LA 2^e IH (originaux)**
- CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE ET DOSSIER MÉDICAL COMPLÉTÉ (à demander au médecin traitant)
- DOSAGE SANGUIN (ANTICORPS) DE L'HÉPATITE B (prise de sang)
- PREUVE DE LA VACCINATION CONTRE L'HÉPATITE A ET B (carnet de vaccination, CM du médecin ou résultat d'une prise de sang) **OU PREMIÈRE DOSE FAITE PAR LE MÉDECIN**
- 1 PHOTO (format carte d'identité)
- VIGNETTE DE MUTUELLE (carte vitale pour les étudiants français)
- POUR LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS HORS UNION EUROPÉENNE : PREUVE D'EXEMPTION DU DROIT D'INSCRIPTION SPÉCIFIQUE **(868euro)**
 Selon les cas : - composition de ménage
 - attestation du CPAS
 - Attestation de chômage...
- 200 EUROS DE FRAIS D'INSCRIPTION (cash (**montant exact**) / ou virement sur le numéro de compte suivant **BE 70001628855625**)
- POUR LES CHÔMEURS : une dispense est obligatoire

Peuvent être régulièrement inscrits en 3e année EPSC, les élèves titulaires :

- De l'attestation de réussite de la **2e année EPSC** ;
- De l'attestation de réussite de la deuxième année des études menant à l'obtention du
- **Diplôme d'infirmier(e) gradué(e)** ;
- De l'attestation de réussite d'un minimum de **120 crédits du Bachelier en Soins**
- **Infirmiers** ou du **Bachelier Infirmier responsable de soins généraux** ou du
- **Bachelier en Sage-femme** ;
- Du **certificat d'admission** à la troisième année d'études de Bachelier en Soins
- Infirmiers ou du **Bachelier Infirmier responsable de soins généraux** ;
- Du **certificat d'admission** à la troisième année d'études de **Bachelier en Sagefemme**
- Du **brevet d'assistant(e) en soins hospitaliers** ou du **brevet d'assistant(e) en soins**
 - **Hospitaliers spécialité psychiatrique** ;
- D'une attestation de réussite, dans un établissement d'enseignement de **promotion sociale**, des unités d'enseignement : «Infirmier hospitalier : Sciences infirmières III et IV», «Infirmier hospitalier : Sciences fondamentales III et IV», «Infirmier hospitalier : Sciences sociales III et IV», et «Stages : Infirmier hospitalier - enseignement clinique d'acquisition III et IV» ;
- D'une attestation de réussite, délivrée à partir du 1er septembre 2017 dans un Établissement d'enseignement de **promotion sociale**, des unités d'enseignement de l'infirmier hospitalier telles que définies par le Gouvernement ;
- D'une attestation de réussite, dans un établissement d'enseignement de **promotion sociale**, des unités d'enseignement : «Bachelier en soins infirmiers : Sciences infirmières - Principes et exercices didactiques III et IV», «Bachelier en soins infirmiers : Sciences biomédicales III et IV», «Bachelier en soins infirmiers : Sciences humaines et sociales III et IV» et «Bachelier en soins infirmiers : Stages d'acquisition I et II»

- D'une attestation de réussite, dans un établissement d'enseignement de **promotion sociale**, des unités d'enseignement : «Bachelier Infirmier responsable de soins généraux : pathologie générale», «Bachelier Infirmier responsable de soins généraux : pathologies générales et spécialisées», «Bachelier Infirmier responsable de soins généraux : science infirmière : démarche en soins», «Bachelier Infirmier responsable de soins généraux : enseignement clinique : stage de démarches en soins infirmiers aux adultes», «Bachelier Infirmier responsable de soins généraux : relations professionnelles dans le secteur infirmier», «Bachelier Infirmier responsable de soins généraux : éducation dans le domaine des soins de santé».